

## Délibération du Comité

Assemblée générale du 25 mars 2022

Annule et remplace

Membres	En exercice	142	Vote	Pour	82
	Présents	72		Contre	0
	Pouvoirs	11		Abstention	0
	Votants	<b>82</b>		Total	<b>82</b>

(M. Jacques Jacquenet s'étant retiré)

**Objet : Compte administratif 2021 Budget principal - Approbation**

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2021 du Budget principal sont présentés aux membres du Comité.

### Compte administratif – Budget Principal

#### Résultat de l'exercice 2021

	Dépenses	Recettes	Solde N-1	Résultat 2021
<b>Fonctionnement</b>	6 960 779.21	11 117 214.15	1 750 053.23	5 906 488.17
<b>Investissement</b>	15 586 322.08	14 708 230.49	-1 558 935.11	-2 437 026.70
<b>total du CA</b>	<b>22 547 101.29</b>	<b>25 825 444.64</b>	<b>191 118.12</b>	<b>3 469 461.47</b>
<b>RAR</b>	4 785 078.47	5 082 927.33		297 848.86
<b>TOTAL</b>	<b>27 332 179.76</b>	<b>30 908 371.97</b>		<b>3 767 310.33</b>

Le résultat de clôture intégrant les restes à réaliser est donc le suivant : 3 767 310.33 €.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité doit délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

En ce qui concerne l'exercice 2021, le Comité est informé que le SICECO a finalisé la cession suivante :

- Parcelle cadastrée n°AB100 (superficie : 1 centiare) située sur le territoire de Norges-la-Ville au prix de 1 € à la SARL IMBC (délibération du bureau n°063-19-DEL en date 24 septembre 2019).

Après en avoir délibéré, Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote,

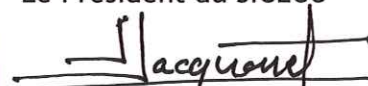
**Le Comité :**

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2021 pour le Budget principal ;
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2021 qui se résume comme ci-dessus et en arrête les résultats définitifs ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion;
- Prend acte de la cession immobilière finalisée comptablement au cours de l'exercice 2021.

Dijon, le **28 MARS 2022**

Le Président du SICECO



  
Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales  
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022



ID : 021-200049922-20220325-043\_22\_DEL-DE